

Rapport moral et d'activité Exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois, 3 fois au local ADEAR que je remercie au passage pour son hospitalité et 2 fois en associant à ces réunions un repas convivial à la guinguette de Valence sur Baïse et à l'ancien Carmel de Condom. L'association a répondu à 6 enquêtes publiques et 6 interventions sur le terrain ont été effectuées suite à des courriers ou des contacts téléphoniques. Nous avons enregistré également 4 contacts par mail via notre site Internet.

Concernant les enquêtes publiques je voudrais en préalable remercier les personnes qui sont vigilantes tout au long de l'année pour guetter la parution des avis dans la presse quotidienne. Trois ont donné lieu à un avis défavorable de notre association. : A Lupiac et à Saragachies où l'enquête prévoit l'aliénation pure et simple de portions de chemins ruraux sans itinéraires de remplacement et à Béraut où le riverain a mis en culture le chemin rural avant les conclusions de l'enquête publique. Pas de réserves particulières sur les autres enquêtes à Antras, Castillon-Massas et Saramon qui sont de simples modifications d'emprise du chemin rural sans remise en cause de la liberté de passage.

Parmi les six interventions effectuées à la demande, celle de Béraut a particulièrement marqué notre association cette année : notre premier dépôt de plainte auprès du procureur à l'encontre d'un l'exploitant agricole qui a mis en culture un chemin rural, mobilisation de la population par un tract au moment de l'enquête publique coordonnée avec un rendez-vous de presse sur place pour sensibiliser l'opinion publique à la sauvegarde des chemins ruraux. Résultat : le procureur n'a pas donné suite à notre plainte et malgré les nombreux avis défavorables donnés lors de l'enquête publique et la sensibilisation locale effectuée, le conseil municipal de Béraut a voté le déplacement du chemin rural. Deux interventions ont été effectuées à Lasseran : l'une pour demander le retrait d'une clôture électrique en travers d'un chemin rural, l'autre pour savoir qui devait entretenir la haie d'un talus surplombant un chemin rural. Notre intervention sur Roquelaure nous a permis d'améliorer notre expertise en matière d'historique de vente de chemin public avec les demandes effectuées au service départemental des hypothèques d'Auch. A St Antonin, nous avons rencontré une municipalité très positive dans la démarche de sauvegarde de ses chemins ruraux. Enfin à Bonas, nous nous sommes rendus chez un particulier se plaignant du non entretien par la municipalité d'une portion de chemin rural permettant d'accéder à sa propriété. Sa plainte nous est apparue excessive mais notre visite nous a permis de découvrir que l'autre extrémité du chemin en question a été mise en culture et pourrait donner lieu à une action de notre association en 2015.

Grâce à la lettre envoyée à tous les maires du Département avant les élections début 2014, aux articles de presse que nous avons provoqués et à notre site internet, nous avons enregistré deux nouvelles adhésions cette année et plusieurs contacts de sympathisants à notre action. Nous devons poursuivre dans cette voie en 2015 afin que notre association ait plus de poids et de résultat dans ses combats.